



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 23 Octobre 2023.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Renouvellement de la demande de classement de l'office de tourisme de l'agglomération de Bastia en catégorie 1

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 23 octobre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 17 octobre 2023.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
GIAMARCHI Marie-Dominique à BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence à BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse à LEONARDI Jean-Charles
MALAFRONTÉ Christine à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MUSSIER Emma à ROSSI Michel
PADOVANI Jean-Jacques à MILANI Jean-Louis
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
SAVELLI Jean-Michel à PETRI-GUASCO Emmanuel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

M. BATTESTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de la demande de classement de l'office de tourisme de l'agglomération de Bastia en catégorie 1

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la Convention Cadre du 30 Juillet 2018 établie entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le classement en Catégorie 1 obtenu le 10 Avril 2019 par Arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse, pour une durée totale de 5 ans, et la démarche volontaire de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour solliciter son renouvellement ;

Considérant que l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia remplit aujourd'hui l'ensemble des critères pour être classé en catégorie I ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De solliciter auprès du Président du Conseil Exécutif de Corse le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia en catégorie I ;

AUTORISE

Le Président à transmettre au Président du Conseil Exécutif de Corse le dossier de demande de classement en catégorie I constitué par l'Office du Tourisme et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO